

POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE

2021-2022

**PROGRAMME D'ÉDUCATION
INTERMÉDIAIRE**

Déclaration de mission de l'IB



Le Baccalauréat international a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'organisation collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

L'élaboration de la politique de besoins éducationnels de notre établissement s'avère une base sur laquelle toute la communauté (élèves, parents, enseignants, directions, membres du personnel professionnel et de soutien, conseil d'établissement, Centre de services) peut s'appuyer, au besoin, afin de bien connaître le milieu et favoriser ainsi une concertation éclairée et ciblée en regard des différents enjeux qui concernent la façon d'accueillir tous nos élèves. La politique reflète la mission et la vision de l'établissement et s'inscrit dans la philosophie du Baccalauréat international (IB) qui affirme que « les aménagements à des fins d'accès ont pour but de supprimer ou de réduire les obstacles auxquels les élèves peuvent se heurter au cours de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation. »¹

Dans notre Centre de services scolaire, la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) ainsi que la politique d'adaptation scolaire du MEQ s'appliquent systématiquement à tous les élèves présentant des handicaps ou des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Dans le but de répondre de manière optimale aux besoins des élèves, notre établissement a mis sur pied un horaire de rencontres de planification et de réflexion coopératives par niveau.

Tel qu'indiqué dans nos politiques linguistiques et d'évaluation, des décisions d'ordre pédagogique sont prises pour soutenir le développement des apprentissages et ajustées selon les besoins des élèves. La différenciation pédagogique est un principe intégré au sein de notre établissement et respecte en tout point les exigences du PÉI. La différenciation s'effectue à travers les unités de travail afin de répondre aux différents styles d'apprentissages et besoins éducationnels des élèves. Les stratégies d'apprentissage sont variées à travers l'ensemble des matières et des années du PEI.

¹Politique d'accès et d'inclusion, https://resources.ibo.org/myp/works/edu_11162-53587?root=1.6.2.2.7&lang=fr.

À titre d'exemple :

- Conception de notes de cours ou de résumés différenciés par les élèves;
- Production d'un travail selon différents formats et en utilisant différents médias;
- Discussions en sous-groupes sur un contenu, un concept, un contexte, le profil de l'apprenant ou le contexte mondial véhiculé;
- Création d'une œuvre artistique;
- Débat d'idées ou discours autour d'un thème, d'un concept ou d'un contexte;
- Réalisation de nature sportive;
- Laboratoires et ateliers;
- Utilisation de la déduction et de l'induction comme stratégies d'apprentissage;
- Apprentissage par les pairs;
- Enseignement explicite des approches de l'apprentissage.

Rôles et responsabilités

Du Centre de services scolaire :

- Planifier et structurer l'accompagnement et les ressources pour les élèves HDAA.

De la direction de l'établissement :

- Identifier le profil des élèves présentant des besoins éducationnels spéciaux;
- Élaborer des plans d'action pour la promotion des mesures universelles pour les élèves concernés;
- Élaborer des plans d'intervention spécifiques pour les élèves concernés;
- Mettre en place les ressources humaines et matérielles nécessaires;
- Assurer les suivis auprès des enseignants;
- Réévaluer le plan d'intervention annuellement;
- Proposer des formations aux enseignants au besoin.

Des enseignants :

- Participer aux rencontres de planification et de réflexion coopératives;
- Mettre le plan d'action ou d'intervention en place;
- Utiliser les outils pédagogiques mis à leur disposition;
- Cibler et mettre de l'avant des stratégies d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation permettant à tous les élèves de réaliser des apprentissages significatifs;
- Offrir une différenciation pédagogique;
- Donner une rétroaction aux élèves.

Procédures de dépistage et d'identification des besoins éducationnels spéciaux pour l'élève ayant déjà un dossier d'aide particulière

- L'établissement s'assure de la transmission du dossier de l'élève et ce dernier est consulté par les intervenants concernés;
- L'information est transmise aux enseignants en début d'année lors des rencontres de présentation des cas d'élèves;
- Le plan d'intervention est élaboré, validé et adapté en fonction des besoins de l'élève;
- Suite à l'élaboration du plan d'intervention, des mesures nécessaires concrètes sont mises en place pour le soutien à l'élève présentant des besoins éducationnels spéciaux. Les informations sont transmises par la direction aux différents intervenants;
- Une révision des plans d'intervention en cours d'année est possible pour répondre aux besoins évolutifs de l'élève. L'annualisation du plan d'intervention sera faite par l'équipe.

Procédures de dépistage et d'identification des besoins éducationnels spéciaux pour l'élève n'ayant pas de dossier d'aide particulière

- Un signalement par un intervenant, enseignant ou non (généralement le tuteur du groupe), est fait à la direction;
- Une évaluation de la situation de l'élève par des ressources professionnelles est mise en place afin d'identifier la nature ou la source des besoins spéciaux. Aussi, l'équipe des services complémentaires éducatifs effectue l'analyse des besoins en respectant la trajectoire d'interventions de notre école;
- Dans un premier temps, le plan d'action est élaboré, validé et adapté en fonction des besoins de l'élève. Après une période d'observation, si le plan d'action n'est pas suffisant, un plan d'intervention sera envisagé. Un plan d'intervention peut être élaboré si la situation de l'élève revêt un caractère complexe et nécessite la mise en place de mesures adaptatives;
- Suite à l'élaboration du plan d'intervention, des mesures nécessaires concrètes sont mises en place pour le soutien à l'élève présentant des besoins éducationnels spéciaux. Les informations sont transmises aux différents intervenants.

Une révision des plans d'intervention en cours d'année est possible pour répondre aux besoins évolutifs de l'élève. L'annualisation du plan d'intervention sera faite par l'équipe.

Plan d'action :

Outil qui permet de miser sur l'engagement de l'élève et de mettre en place des mesures de flexibilité pour l'aider à mieux apprendre et à être en mesure de démontrer ses apprentissages. Il est rédigé à la suite d'une cueillette d'informations auprès des enseignants et dans le cadre d'une rencontre en présence de l'élève, de ses parents, d'intervenants du milieu scolaire et, parfois, de partenaires externes. Le plan d'action n'est pas un plan d'intervention puisqu'il ne contient aucune mesure d'adaptation.

Plan d'intervention :

Outil essentiel de concertation qui découle de l'analyse des besoins et des capacités de l'élève. Il dresse un portrait de l'élève et détermine ses besoins particuliers. Il précise notamment les objectifs, les moyens, les responsabilités, les échéanciers de même que les modalités prévues pour évaluer le progrès de l'élève.

Soutien apporté aux élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux

Des dispositions sont mises en œuvre pour soutenir les élèves de notre établissement ayant des besoins éducationnels spéciaux tels que le trouble déficitaire de l'attention, le trouble du spectre de l'autisme, la dyslexie, la dyscalculie, la mobilité réduite et autres. Nous pouvons classer ces besoins en quatre catégories :

- Encadrement spécial : tuteur et enseignant-ressource. Une diversité de services complémentaires sont aussi offerts par du personnel spécialisé;
- Outils d'aide favorisant l'apprentissage : dictionnaires électroniques, reconnaissance et synthèse vocale, outils pédagogiques numériques, utilisation d'un portable, etc.;
- Mesures de support à l'environnement de l'élève : accompagnement, place préférentielle, clé d'ascenseur, toilettes adaptées en sont des exemples;
- Autres besoins liés à l'anxiété : isolement lors d'évaluation (nous n'offrons pas cette option), accompagnement, port de coquilles, temps supplémentaire pour faire une évaluation, local adapté pour diminuer la surcharge cognitive (TOUCAN), atelier sur le stress, etc.;
- Dans notre établissement, des mesures d'aide et de soutien aux élèves sont mises en place et à la disposition de tous les élèves, dont ceux inscrits au PEI. Ils peuvent, au besoin, bénéficier du soutien pédagogique suivant :

Récupération	Ce service est offert selon les disponibilités de l'enseignant afin de réviser des notions. Le calendrier des récupérations est disponible sur le site de l'école et publicisé sur différentes plateformes.
Enseignant(e)-ressources	Enseignants(es) dédiés à l'aide des élèves en difficulté. Les ateliers peuvent se vivre en classe, en groupe ou en individuel hors de la classe.
COACH (programme d'aide par les pairs)	Jumelage d'un élève ayant de la facilité avec un élève éprouvant de la difficulté. Les rencontres sont supervisées par l'orthopédagogue. La fréquence varie en fonction des disponibilités des deux élèves et des besoins.
Dépanneur pédagogique	Sous la supervision d'un enseignant, les élèves peuvent aller faire leurs devoirs individuellement ou en équipe. Les enseignants offrent du soutien et guident les élèves afin qu'ils développent des méthodes de travail et d'étude plus efficaces.

Services complémentaires offerts aux élèves

SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque offre ses services à tous les élèves ainsi qu'aux membres du personnel de l'école. Elle fournit livres, revues et autres documents utiles ou nécessaires aux objectifs pédagogiques des divers niveaux d'apprentissage. Le calme et le silence doivent régner à la bibliothèque afin de favoriser le travail et la lecture. Une période d'étude silencieuse a lieu chaque jour de 12h15 à 13h30. La bibliothèque est ouverte tous les jours de 8h30 à 11h50 et de 12h15 à 16h30.

Notre technicienne en documentation est madame Hélène Courtemanche.

SERVICE DE SANTÉ

La présence à temps partiel d'une infirmière du CLSC permet de rejoindre les adolescents dans un milieu familial, et ce, à des heures adaptées à leurs besoins. L'infirmière, par son approche, veut favoriser l'autonomie et la prise en charge par l'élève de sa propre santé. Si l'élève a des problèmes ou des interrogations relatives à sa santé, il peut consulter l'infirmière sur rendez-vous durant les heures de classe et sans rendez-vous durant les pauses et en dehors des heures de classe.

Notre infirmière est madame Chantal Tourigny.

SURVEILLANTS D'ÉLÈVES

Ils agissent comme premiers intervenants auprès des élèves, assurent la surveillance générale de l'école et assistent les élèves pendant les déplacements et les pauses. Ils travaillent avec les jeunes à la résolution de conflits et les réfèrent à l'intervenant concerné, si besoin. Ils voient au respect du code de vie de l'école et administrent les premiers soins, si besoin. Finalement, ils contrôlent l'assiduité et la ponctualité des élèves.

Notre équipe de surveillants d'élèves est sous la responsabilité de madame Annie Drolet.

ÉDUCATRICES SPÉCIALISÉES (TES)

Elles assurent le suivi des élèves qui éprouvent des difficultés d'adaptation ou de comportement. Elles favorisent le développement de méthodes et de techniques de travail. Elles assurent le suivi de certains élèves qui en font la demande ou qui leur sont référés. Elles peuvent intervenir auprès des élèves éprouvant des difficultés relationnelles, familiales ou scolaires.

Nos éducatrices spécialisées sont mesdames Caroline Dostie (secondaire 1), Hélène Chouinard (secondaires 2), Magalie Ndion (secondaire 3) et Marie-Pier Lecours (secondaires 4 et 5).

SERVICE D'ORTHOPÉDAGOGIE

L'orthopédagogue encadre l'apprenant afin d'identifier les causes de ses difficultés et de l'aider à développer des stratégies efficaces à sa réussite scolaire. L'orthopédagogue doit assurer une continuité des services reçus au primaire lors du passage au secondaire. L'orthopédagogue peut assurer un accompagnement individuel pour l'utilisation des outils d'aide technologique.

Notre orthopédagogue est madame Annie Clavel.

SERVICE D'ORIENTATION SCOLAIRE

La conseillère d'orientation est présente dans l'école pour accompagner les élèves dans les multiples décisions à prendre concernant leurs choix de cours, la suite de leur parcours scolaire et leurs projets de carrière. Elle les aide à mieux cerner leurs intérêts et leur personnalité ainsi qu'à bien se situer face au monde scolaire et au monde du travail. Les élèves peuvent discuter avec elle des problèmes qui les empêchent de fonctionner à leur meilleur. Elle réfère au besoin à la personne la plus apte à aider. La confidentialité est assurée.

Nos conseillères en orientation sont mesdames Élane St-Hilaire et Alexandra Lemieux.

SERVICE DE PSYCHOÉDUCATION

L'emploi en psychoéducation comporte plus spécifiquement le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, de consommation, la mise en place de conditions favorables au développement de l'autonomie et une intervention sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève, et un rôle-conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

Nos psychoéducatrices sont mesdames Frédérique Lamontagne, Élodie Gobeil et Myriam Nadeau.

SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS

Les techniciens en loisirs soutiennent et organisent des activités à l'intention des élèves. Ils font la gestion complète de toutes les équipes sportives qui représentent l'école. Ils planifient et supervisent les camps de sélection, engagent les entraîneurs, organisent les compétitions, etc. Ils font également la promotion des sports en général et des saines habitudes de vie.

Nos techniciens en loisir sont madame Isabelle Arata et monsieur Renaud Gagnon.

SUIVI ET DIFFUSION

Le tuteur est responsable de présenter la politique aux élèves.

Lors de la rencontre de parents en septembre de chaque année, le tuteur avise les parents de l'existence de la politique. La politique est publiée sur le site web de l'école dans la section « PEI ».

Sous la responsabilité de l'équipe de direction pédagogique, la politique sera révisée annuellement. Cette politique sera révisée et modifiée au besoin par l'ensemble de l'équipe-école. Elle sera par la suite présentée aux instances décisionnelles (CPE et CE) pour information. Les mises à jour seront partagées à toute la communauté scolaire.

La politique est disponible sur le site web de l'établissement.

Politique rédigée et révisée en 2022 par:

Annick Drouin, Danielle Plamondon, Patrick Filteau, Marie-Ève Pépin et Annie Laroche, enseignants au PEI;

Mélanie Tremblay, enseignante et responsable du PEI;

Laurence Bédard, directrice adjointe responsable de la pédagogie PEI.

Approuvée par le CPE et le CE en avril 2022.

RÉFÉRENCES :

- Politique en matière de besoins éducationnels du PEI, École de la Rochebelle
- Politique en matière de besoins éducationnels du PEI, École secondaire Hormisdas-Gamelin
- Politique en matière de besoins éducationnels du PEI, École Joseph-François-Perreault
- Politique en matière de besoins éducationnels du PEI, Polyvalente de Charlesbourg